



Parti vert/libéral Suisse

Vote des présidents de parti

(seul le texte prononcé fait foi)

Objet:	Débat sur l'initiative contre les rémunérations abusives du 6 mars 2012
Expéditeur:	Parti vert/libéral Suisse, case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail schweiz@grunliberale.ch , www.grunliberale.ch
Date:	7 mars 2012

Monsieur le Président, cher-ère-s Collègues,

L'origine la discussion qui nous occupe depuis des années, se fonde sur les profits inacceptables de certains dirigeants d'entreprises. Si ceci ne s'était pas passé, et que ces personnes avaient adopté un comportement éthique, cette discussion n'aurait pas lieu d'être aujourd'hui. L'initiative de Monsieur Minder arrivait à point nommé et la crise financière globale lui a donné une impulsion supplémentaire car certains managers ne parviennent malheureusement pas à tirer des leçons.

Nous avons déjà tiré sur la corde durant des années. Soyons clairs : si d'une part nous ne voulons pas pré-teriter notre situation économique et que d'autre part nous voulons également montrer à la population que nous prenons ce sujet au sérieux et notre volonté d'agir contre les rémunérations abusives, alors nous devons avoir en mains un instrument durable contre l'initiative Minder. A ce titre, deux instruments sont actuellement à l'étude. Nous sommes presque arrivés à éliminer les divergences pour le premier, à savoir un contre-projet indirect durable, un compromis trouvé après de longs mois voire des années, et qui contient quelques bons éléments sur la question d'octroyer plus de droits aux actionnaires. D'un côté, nous sommes opposés à ce qu'on fixe quelconque limite salariale ou qu'on fige des dispositions dans le droit des sociétés anonymes ; mais en définitive, le droit des sociétés anonymes devrait s'en trouver renforcé. D'un autre côté, nous n'avons pratiquement rien en mains pour lutter contre les bonus en fin de compte. C'est pourquoi, le deuxième instrument, le contre-projet direct fait actuellement l'objet d'une discussion. Délivé de toutes les dispositions du droit de la société anonyme prévues à l'origine, son contenu actuel exige un impôt sur les bonus.

Que faut-il prendre en compte concernant l'impôt sur les bonus ?

On peut lui objecter sa nature à constituer un nouvel impôt sur les sociétés et c'est pourquoi il faudrait s'y opposer. On peut dire qu'il ne sera vraisemblablement pas efficace car on pourra le contourner. C'est possible en effet. A ce jour, nous n'avons pas de contre-projet capable de contrer l'initiative Minder. Il sera difficile que Monsieur Minder retire l'initiative sur la seule base du contre-projet indirect. Mais, l'adoption du contre-projet direct, cet impôt sur les bonus, représente une chance pour combattre l'initiative Minder et renforcer le droit des sociétés anonymes. Et, de permettre une clarification de la situation économique.

Cet impôt sur les bonus ne recevra pas un accueil défavorable au sein des entreprises, il ne les pré-terite pas tant que ça, c'est supportable. Cette disposition constitutionnelle n'est peut-être pas souhaitable, mais il n'empêche qu'elle renforce le droit des sociétés anonymes car en fin de compte, l'actionnaire décide s'il veut être taxé sur des bonus de plus de 3 millions ou recevoir davantage de dividendes. La concurrence constitue en définitive le facteur déterminant. Ainsi, cet impôt sur les bonus n'est ni pernicieux ni notre seule porte de sortie, car il n'empêche pas le paiement de bonus.

Pour combattre l'initiative Minder avec de sérieux arguments, nous voulons maintenant avoir de bonnes cartes en mains, qu'il s'agisse du contre-projet indirect ou direct proposant l'impôt sur les bonus. Dans cette

perspective, en tant que Vert'libéraux, nous soutenons un impôt sur les bonus. Nous restons ouverts à la possibilité de renoncer à l'impôt sur les bonus mais l'initiant devrait être prêt à retirer l'initiative ; ensuite le Conseil des Etats pourra toujours agir. Un vote concernant uniquement l'impôt sur les bonus ne nous semble pas efficace. Si le contre-projet indirect peut rapidement entrer en vigueur, parce que Monsieur Minder, opposé à l'impôt sur les bonus, retire son initiative, le Conseil des Etats pourra toujours renoncer au débat sur le sujet. Mais à l'heure actuelle, il serait encore prématuré de jouer la carte de l'impôt sur les bonus.

Je reviens maintenant sur l'initiative sur les résidences secondaires. Nous avons à cet égard trop peu de cartes en mains. A l'heure actuelle, nous nous battons aux côtés de la classe bourgeoise contre une initiative qui bien que sympathique n'est pas efficace ; et parce que nous n'avons pas suffisamment d'outils, elle sera peut être acceptée et risque de nous causer plus de désagréments que nous le souhaitons.

C'est pourquoi nous soutenons aujourd'hui l'impôt sur les bonus, et je vous prie d'en faire autant.